

THE SCHOOL OF ROCK

Règlement

- ✓ L'élève s'engage à assister aux cours avec assiduité
- ✓ Toute annulation devra se faire au moins 3 jours (72 heures) avant le cours prévu
- ✓ Tout cours non pris par l'élève reste dû au professeur
- ✓ L'élève pourra, s'il le désire, rattraper la leçon manquée mais uniquement dans le trimestre en cours et selon les disponibilités du professeur
- ✓ Le règlement des leçons s'effectue pour une durée d'un trimestre en 3 chèques qui seront remis 2 semaines avant le commencement de chaque trimestre et encaissés au début de chaque mois (octobre-novembre-décembre / janvier-février-mars et avril-mai-juin)
- ✓ Les mois de juillet et septembre verront les leçons réglées au mois
- ✓ Tout trimestre commencé reste dû au professeur et ce, même en cas de désistement de l'élève
- ✓ Les remboursements seront exceptionnels, et justifiés par un cas de force majeure
- ✓ Une guitare électrique, deux guitares acoustiques et une guitare sèche sont mises à la disposition de l'élève dans les locaux de The School of Rock

Tarifs

- ✓ Adhésion à The School of Rock → 25 euros/an (une seule cotisation sera demandée par famille)
- ✓ ¾ heure par semaine → 270 euros par trimestre payables en 3 chèques de 90 euros chacun
- ✓ ½ heure par semaine → 216 euros par trimestre payables en 3 chèques de 72 euros chacun (uniquement le mercredi et sous réserve du professeur)

Les cours seront interrompus durant toute la période des vacances de Noël, une semaine durant les vacances d'Hiver, durant celles de Pâques et tout le mois d'août.

The School of Rock espère vous compter très prochainement parmi ses membres et vous souhaite une très bonne année musicale.

(Partie à détacher à signer et à remettre au professeur)

Nom

Prénom.....

Je certifie avoir pris connaissance du règlement et l'accepte

Signature de l'élève (ou des parents pour les mineurs)

Fait à le